

La carrière du Romont, une exploitation unique en Belgique...

entre réaménagement agricole
et développement de la biodiversité







**La carrière du Romont,
une exploitation unique
en Belgique...**
entre réaménagement agricole
et développement de la biodiversité

SOMMAIRE

1.

**Le ciment,
qu'est-ce que
c'est ?**

page 9

2.

**La cimenterie
de Lixhe**

page 12

3.

**La carrière du
Romont**

page 17

4.

**La géologie de la
carrière**

page 22

5.

**L'exploitation du
Romont à ce jour**

page 27

6.

**Le réaménagement
agricole**

page 31

7.

**La biodiversité
en carrière**

page 38

8.

Partenariats

page 44

9.

**Cartographie
des milieux
rencontrés**

page 52

10.

**La gestion des
invasives**

page 61

11.

**Qui sommes-
nous ?**

page 64





INTRODUCTION

L'exploitation de la carrière du Romont est une **activité temporaire** dans le paysage naturel. Elle offre, en effet, la possibilité de restituer aux zones exploitées soit leur vocation ancestrale, soit une nouvelle destination apportant ainsi une solution aux enjeux locaux.

Localisée à la frontière régionale et sur le territoire de **Bassenge**, une commune dont plus de 80 % de la superficie a une vocation agricole, la carrière du Romont est entièrement située sur des **terres cultivées**. Son réaménagement, imposé par le permis, vise une restauration permettant une **réutilisation agricole** des terres de surface

Le **réaménagement agricole** est réalisé de manière progressive, au fur et à mesure de l'exploitation. Ces modes d'exploitation et de réaménagement agricole permettent ainsi aux nouvelles terres de s'inscrire, à nouveau, dans le circuit économique local.

Lors de l'extraction et du réaménagement des zones exploitées, une attention toute particulière est également portée au maintien, et surtout au développement de la **biodiversité** du site. Anticipativement et pendant ces phases, de multiples actions volontaristes des carriers, avec le soutien d'experts naturalistes, sont mises en œuvre pour créer des habitats et/ou des biotopes visant à protéger les nombreuses espèces animales et végétales, parfois menacées, ayant trouvé refuge dans la carrière du Romont.

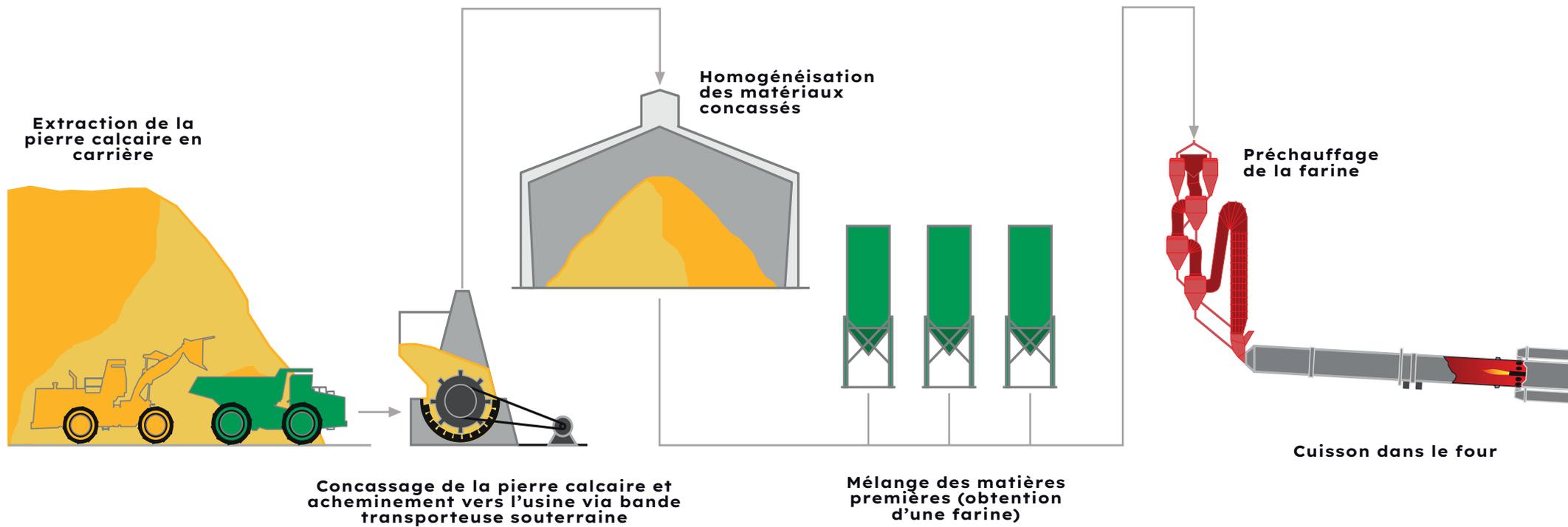
Cette exploitation entre activité extractive temporaire, réaménagement agricole, mise en place de sentiers didactiques et de loisirs, création de zones forestières et développement de la biodiversité est **unique en Belgique**.

Découvrez-la au fil de cette brochure.



LE CIMENT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le ciment est un liant hydraulique se présentant sous la forme d'une poudre très fine. Lors de l'addition d'eau, il forme une pâte liante plus ou moins fluide qui durcit tant sous eau que dans l'air, en agglomérant des matières inertes solides telles que granulats et sable.

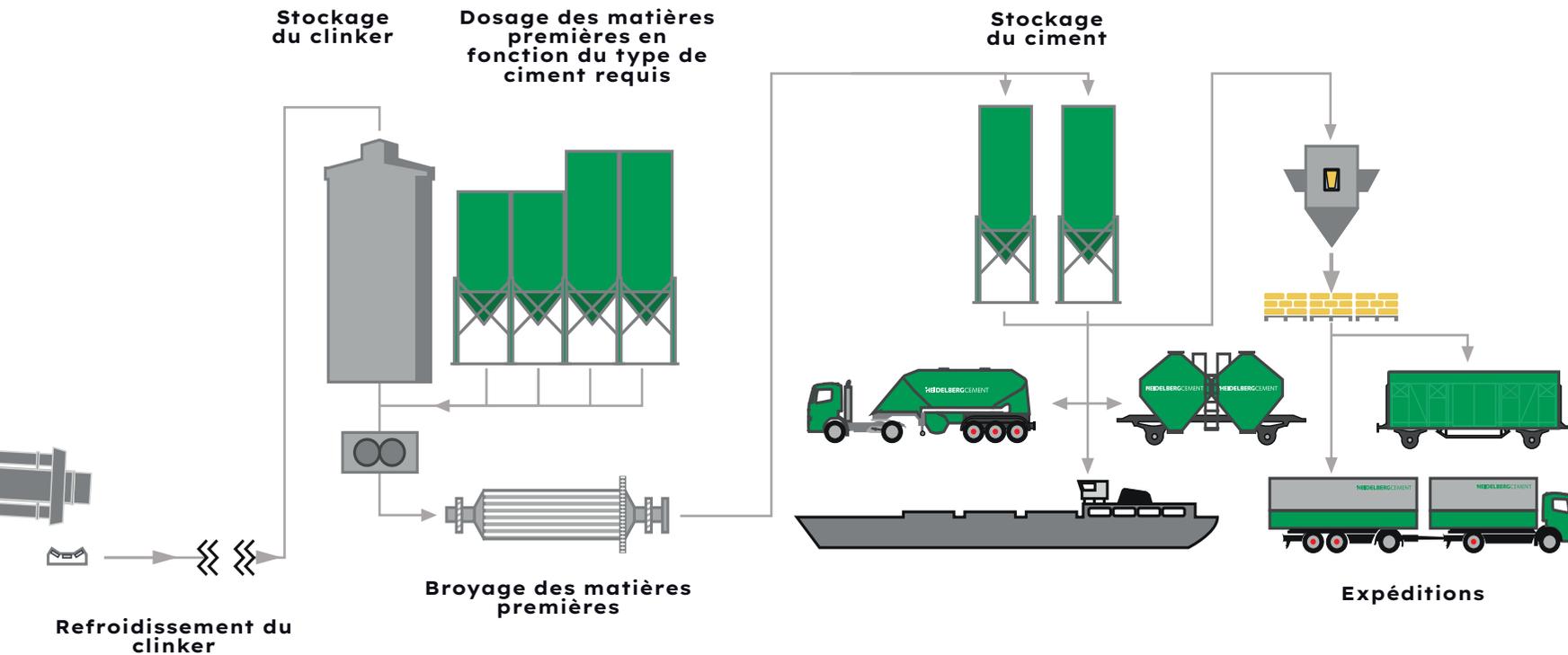


Sur le plan chimique, le ciment est constitué d'oxydes minéraux dont les deux principaux sont la chaux (CaO) et la silice (SiO_2). Ceux-ci proviennent majoritairement des carrières associées à la cimenterie de Lixhe.

Tels quels, ces oxydes n'ont aucune propriété hydraulique, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'aptitude à durcir en présence d'eau. C'est le traitement thermique à une température voisine de 1.450°C qui, d'une part, provoque la décarbonatation du carbonate de calcium à plus de 900°C et,

ensuite, permet aux oxydes de se combiner entre eux pour former de nouveaux composants qui, eux, seront hydrauliques. Le produit obtenu après cuisson s'appelle le clinker.

Ce produit cuit ne s'éteint plus en présence d'eau. Il doit cependant être broyé finement, et ainsi transformé en ciment, pour être capable de réagir avec l'eau et former des hydrates qui confèrent prise et durcissement.



LA CIMENTERIE DE LIXHE

An aerial photograph of the Lixhe cement plant. The image shows a large industrial complex with several tall silos and large buildings. A river flows through the facility, with a barge visible in the water. The surrounding area includes green fields and some residential buildings.

La cimenterie de Lixhe, qui fait partie de l'activité ciment d'Heidelberg Materials en Belgique, est une usine **intégrée** : elle produit du ciment de l'extraction de la matière première en carrière jusqu'à l'expédition des produits finis.



Le site comprend deux carrières de calcaire (Loën et Romont), un four à clinker, les installations de broyage ciment ainsi que les équipements nécessaires aux expéditions en vrac et en sacs des différents ciments fabriqués.

Le four de Lixhe est l'un des deux fours en activité d'Heidelberg Materials en Belgique nécessaires à la production du ciment pour le marché Benelux.

Le deuxième four belge d'Heidelberg Materials se situe à Antoing, dans le Tournaisis. Sa capacité de production est d'un million de tonnes de clinker par an.

La cimenterie de Lixhe est alimentée par la carrière du Romont, un site de 225 hectares situé en région wallonne et exploité depuis 1976.

UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Le maintien et le développement d'infrastructures urbaines respectueuses de l'environnement est un nouveau défi auquel l'industrie des matériaux de construction doit faire face.

L'usine cimentière de Lixhe s'ins-

crit parfaitement dans la mise en place de cet objectif et implémente diverses actions afin d'atteindre la **neutralité carbone à l'horizon 2050**.

Dans ce cadre, la production du four a notamment été optimisée : la consommation de matières premières naturelles a été réduite. Celles-ci ont été remplacées par des matières **minérales alternatives** tandis que des **combustibles alternatifs** caractérisés par une grande fraction de composés de type biomasses (neutre pour l'environnement) ont substitué la majorité des combustibles fossiles.

Ces mesures permettent, d'une part, d'**accroître la durée de vie des gisements naturels** et, d'autre part, de réduire drastiquement les gaz à effet de serre (CO₂, NO_x) émis par le four. L'usine de Lixhe atteint ainsi des **performances environnementales exceptionnelles** par rapport à la majorité des cimenteries européennes et bien au-dessus du niveau mondial.

Pour les efforts qu'elle fournit depuis de nombreuses années, la cimenterie de Lixhe a obtenu, en 2023, le **certificat CSC (Concrete Sustainably Council) Platinum**. Le site devient ainsi la première cimenterie au Benelux à obtenir cette **plus haute et exceptionnelle reconnaissance en matière de durabilité**.

La cimenterie de Lixhe a une capacité annuelle de 1,4 million de tonnes de clinker, matière première pour la fabrication du ciment, et de 1,5 million de tonnes de ciment.

La cimenterie emploie, à l'heure actuelle, 182 travailleurs directs (dont 31 sont entièrement dédiés à l'exploitation et/ou au réaménagement du site du Romont) et 220 travailleurs indirects dans des métiers tels que la maintenance, le transport, le housekeeping, le catering...

“

Pour les efforts qu'elle fournit depuis de nombreuses années, la cimenterie de Lixhe a obtenu, en 2023, le certificat CSC Platinum, la plus haute reconnaissance en matière de durabilité.





LA CARRIÈRE DU ROMONT

Chaque année, approximativement 2,3 millions de tonnes de craie grise et de tuffeau sont extraites du site du Romont. Celles-ci sont acheminées vers l'usine via une bande transporteuse souterraine de 2,2 km, limitant ainsi les nuisances liées au charroi.

LE PROTOCOLE D'ACCORD

Pour avoir accès et exploiter ce nouveau gisement, en complément des permis nécessaires, un **Protocole d'Accord** a été conclu en 1977 entre la cimenterie de Lixhe et l'État belge.

Ce document officiel reconnaît le gisement calcaire de craies et tuffeux sur 550 ha (330 ha en région wallonne et 220 ha en région flamande) et donne la philosophie générale de l'exploitation et du réaménagement agricole des terrains. Il prévoit que les terrains agricoles concernés par l'extension de la carrière soient acquis par l'État Belge par voie de **procédure d'expropriation d'extrême urgence pour cause d'utilité publique**, au fur et à mesure de l'avancement du front d'exploitation.

La phase d'expropriation, financée entièrement par la cimenterie, est préalable à la phase d'exploitation, dès lors que la zone concernée est inscrite en zone d'extraction au plan de secteur et est couverte par un permis d'exploiter.

Actuellement, le SPW Finances exproprie les terrains au profit de la **SPI** (intercommunale liégeoise de développement) qui en devient propriétaire et qui les met à disposition de la cimenterie de Lixhe via un bail emphytéotique durant la période d'exploitation et de réaménagement.

Seule la **Région wallonne** a entériné le Protocole d'Accord, à l'inverse de la Région flamande qui ne s'est pas définitivement prononcée. C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre de l'exploitation du Romont ne s'effectue que sur un terrain de 330 ha, entièrement situé en Wallonie. Son inscription en zone d'extraction a été initialement phasée en 3 superficies d'environ 110 ha chacune.

Le Protocole d'Accord ne se substitue pas aux autorisations administratives obligatoires pour l'exploitation effective. Ainsi, la zone actuellement en exploitation (phase 2) est autorisée en vertu d'un **permis d'extraction** délivré le 25 juin 2004 et associé au permis de 2009 sur les dépendances de carrière.

“

La carrière du Romont représente une superficie totale d'environ 550 hectares. 330 hectares se situent en Wallonie dont 220 hectares sont exploités à ce jour.





La décision de démarrer l'exploitation de la carrière du Romont est liée à l'accroissement de la consommation de ciment dans les années 1970. Pour répondre à la demande du marché, l'usine de Lixhe s'est dotée de nouvelles unités de production permettant, déjà à l'époque, de minimiser l'impact environnemental de l'activité. Le procédé de fabrication du clinker par voie sèche, notamment, moins énergivore que le procédé par voie humide, jusqu'alors utilisé. Ce processus de production requiert une matière première différente de celle extraite jusqu'à ce moment-là dans la carrière de Loën. Cette matière, c'est au Romont qu'on la trouve. Ce choix permet de réduire l'empreinte environnementale de l'activité en diminuant considérablement ses émissions de carbone.

Depuis 1976, approximativement 2,3 millions de tonnes de craie grise et de tuffeau sont extraites annuellement du site du Romont. A ces tonnes extraites de la carrière du Romont sont ajoutés environ 10 % de craies provenant de la carrière de Loën ainsi que quelques autres matières pre-

mières de substitution. Toutes les opérations de découverte et d'extraction sont réalisées à l'aide de deux pelles en butte par « arrachage ». Il n'est plus fait usage des explosifs depuis 2005.

A chaque nouvelle avancée dans le gisement, les terres arables issues des travaux de découverte sont utilisées pour la réhabilitation des terrains agricoles en fond de carrière. Les limons, quant à eux, sont principalement utilisés pour le backfilling c'est à dire l'assise qui accueillera le réaménagement agricole. Les matériaux calcaires extraits du front d'exploitation, sont acheminés via dumpers jusqu'aux dépendances où le tuffeau et la craie sont soit déchargés directement dans le concasseur primaire, soit en stockage temporaire avant concassage.

“

« La carrière du Romont est un magnifique exemple de reconstruction de terres agricoles sur un site d'extraction minière en Wallonie. Les analyses faites sur le site témoignent du soin apporté à la création de nouveaux sols aptes à un usage agricole et de la pertinence de la méthodologie de réhabilitation. Il s'agit d'un exemple à montrer aux étudiants. »

**Gilles Colinet,
professeur Ulg Gembloux Agro-BioTech.**

LA GÉOLOGIE DU ROMONT

La pierre est une ressource naturelle largement présente en Wallonie. Deux gisements calcaires y sont répertoriés : un situé dans la région de Mons/Tournai, le second étant localisé sur le territoire de Liège/Limbourg.



Les ressources du sous-sol en minéraux industriels contribuent à la **richesse de notre pays** : de nombreux secteurs d'activités belges et étrangers sont alimentés en matières premières de qualité par l'industrie extractive.

La roche ne pouvant être exploitée qu'à l'endroit où se trouve le gisement, le secteur extractif est **non délocalisable**.

Le **sous-sol** de la région de Lixhe, en Basse Meuse, est **exceptionnel** : dans un espace très restreint, différents types de matières géologiques se succèdent sur la même verticale.

La carrière du Romont exploite **plusieurs niveaux géologiques** présents au sein du gisement pour la fabrication de ciment gris. Ils sont actuellement au nombre de trois :

- à la base se trouvent les **craies** (Formation de Gulpen) ;
- sus-jacent à cette couche, le **tuffeau** (Formation de Maastricht) ;
- la partie supérieure du gisement est constituée par une couverture variée comprenant à la base des sables tongriens (ceux-ci affleurent dans la zone au nord-est du gisement actuel), des alluvions de la Meuse et des **limons**.

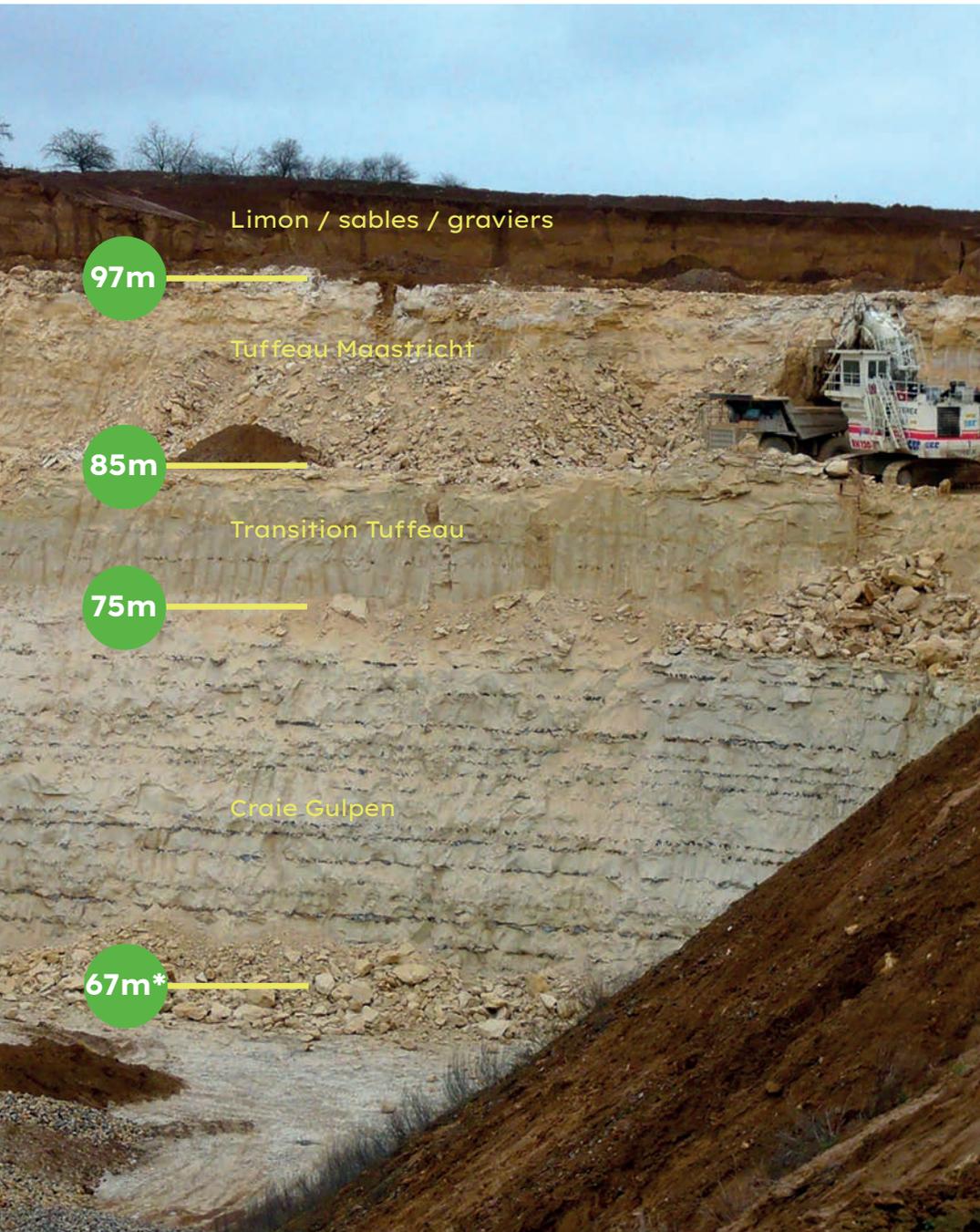
Le sommet de la formation de Gulpen correspond approximativement à la limite entre les tuffeaux et les craies grossières.

En termes d'exploitation de la carrière du Romont, cette distinction est extrêmement importante car les couches de tuffeau de la Formation de Maastricht et celles de la Formation de Gulpen s'y distinguent nettement, d'une part, par leur **teneur en eau** (de l'ordre de 9 % en moyenne pour le tuffeau de la Formation de Maastricht et de 19 % pour la Formation de Gulpen - paramètre déterminant pour leur **aptitude à la cuisson** dans un four à voie sèche) et, d'autre part, par leur **teneur moyenne en silex** (de l'ordre de 3 % en moyenne pour le tuffeau de la Formation de Maastricht et de 17 % pour la Formation de Gulpen).

“

Le sous-sol de la région de Lixhe, en Basse Meuse, est exceptionnel : dans un espace très restreint, différents types de matières géologiques se succèdent sur la même verticale.





*Altitude par rapport au niveau de la mer

C'est dès lors sur base de ces deux paramètres que la distinction est faite entre « le tuffeau » et le « Gulpen » et non sur base de critères minéralogiques.

Les craies (Campanien) et le tuffeau (Maestrichtien) exploités dans la carrière du Romont ont été déposés dans le fond d'une mer chaude durant le Crétacé (périodes géologiques appelées Campanien Supérieur et Maestrichtien - il y a environ 80 à 66 millions d'années). Ils sont surmontés par plusieurs mètres de sables marins déposés au Cénozoïque (période appelée Oligocène - il y a environ 30 millions d'années - ces sables s'épaississent globalement vers le Nord du site), et des formations continentales (datant du Quaternaire - il y a moins de 2,5 millions d'années), anciennes terrasses de la Meuse, et enfin de lœss (dépôt sédimentaire meuble, de la taille des limons, carbonaté et d'origine éolienne), sur un à quelques mètres d'épaisseur.

Les deux niveaux de craies et tuffeux apportent essentiellement le CaCO_3 nécessaire à la **fabrication du clinker** mais également un peu de silicate. Le niveau supérieur (limon) constitue partiellement un des apports en silicates et aluminés.

La puissance (épaisseur des couches géologiques) du gisement utile étant de l'ordre de la trentaine de mètres, la carrière est exploitée en 3 paliers, tenant compte des formations géologiques, mais aussi des contraintes liées aux pelles d'extraction et à la stabilité du front. L'exploitation se déroule, en effet, en l'absence de tirs de mines.



L'EXPLOITATION DU ROMONT



“

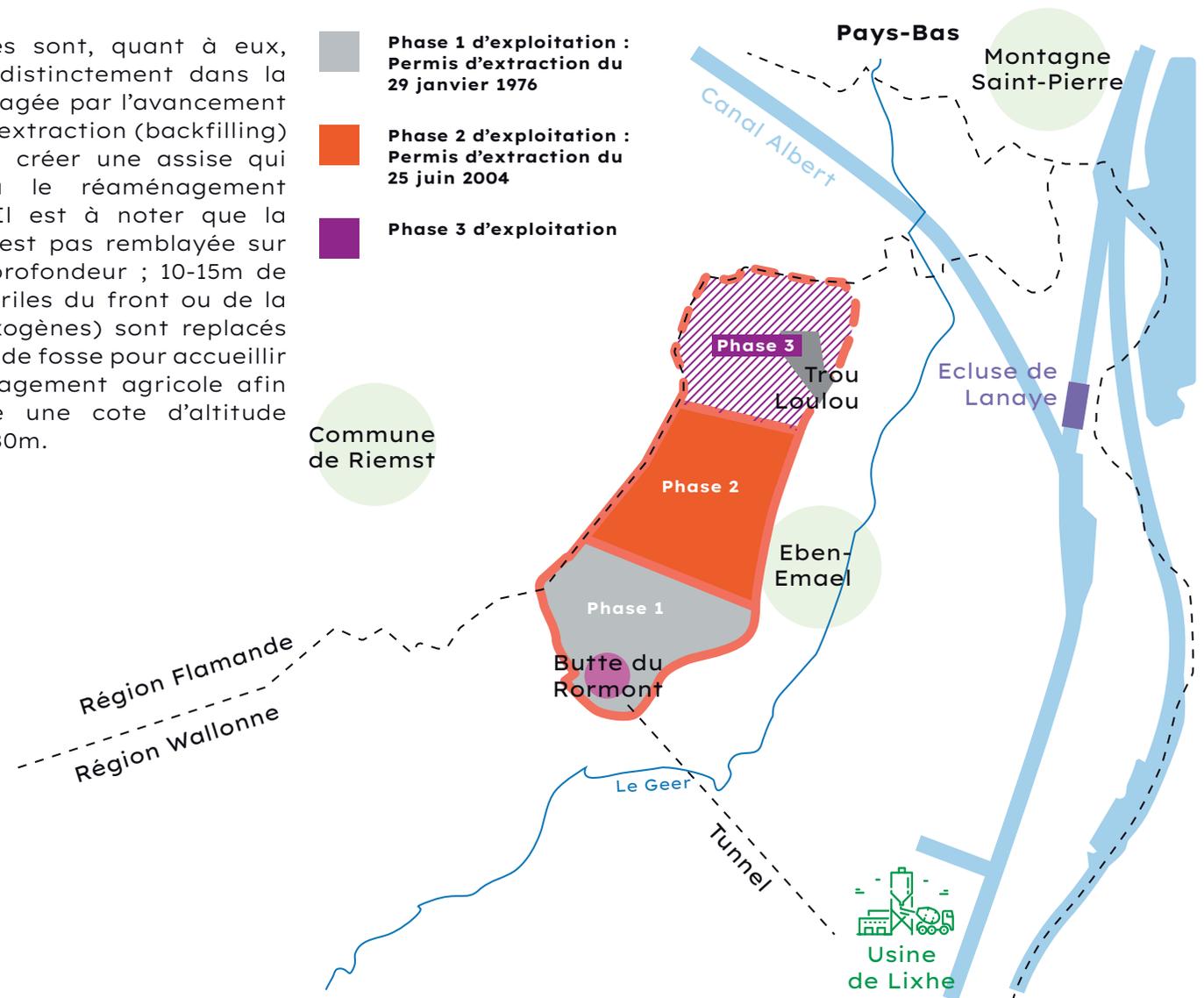
La matière est extraite par des pelles. Deux dumpers se chargent de l'acheminement via les pistes internes jusqu'au concasseur qui se trouve au sud de la carrière.



Le front de taille montre que les couches de craie ont une allure tranquille avec un pendage léger (1 à 2 %) vers le nord. Le tuffeau est exploité sur une hauteur d'environ une vingtaine de mètres, tandis que la craie grossière l'est sur une dizaine de mètres jusqu'au niveau de la nappe aquifère (niveau 65-66m d'altitude).

Ces matériaux sont simultanément extraits à différents niveaux du gisement afin d'obtenir un mélange homogène. En effet, pour assurer une production de ciment de qualité suffisante et constante, la cimenterie de Lixhe doit être alimentée par un mélange de craie et tuffeau présentant des qualités moyennes constantes. De ce fait, l'extraction des matières premières dans la carrière nécessite une orientation permanente ouest-est du front d'exploitation. Une partie du limon (argilo-siliceux) extrait participe à l'homogénéisation de la « recette » du clinker.

Les stériles sont, quant à eux, stockés indistinctement dans la partie dégagée par l'avancement du front d'extraction (backfilling) en vue de créer une assise qui accueillera le réaménagement agricole. Il est à noter que la carrière n'est pas remblayée sur toute sa profondeur ; 10-15m de terres (stériles du front ou de la butte + exogènes) sont replacés sur le fond de fosse pour accueillir le réaménagement agricole afin d'atteindre une cote d'altitude d'environ 80m.





LE



RÉAMÉNAGEMENT AGRICOLE

La vocation agricole du réaménagement a été décidée dès 1977, lors de la signature du Protocole d'Accord. La garantie bancaire de ce réaménagement par immobilisation des fonds nécessaires a également été fixée dans ce document officiel. Les conditions mentionnées dans cet acte ont par ailleurs toujours été reconduites par les différents permis octroyés depuis lors.



LE PRINCIPE DU RÉAMÉNAGEMENT

Dans la même philosophie que pour la phase 1, le permis d'extraction du 25 juin 2004 qui régit l'exploitation actuelle de la phase 2 définit le réaménagement du site et comporte :

- le **décapage** sélectif et si nécessaire le **stockage** des terres végétales et stériles ;
- le **remblayage** de la carrière, sur plusieurs mètres d'épaisseur, en commençant par une couche inférieure drainante (Silex) ensuite par des couches successives réalisées grâce aux stériles provenant de la découverte, de l'arasement de la butte du Romont et de terres exogènes non polluées (certification et traçabilité des terres assurées par la société Walterre) afin de combler le déficit de terres de stériles et enfin par des terres végétales (de découverte et externes) ;

- la **reconstitution** et le **reprofilage** d'une surface agricole extensive ;
- l'aménagement de **zones tampons**, d'environ 30 mètres de large de part et d'autre du site, pourvues de feuillus et de résineux et en phase avec l'avancée du front d'exploitation.

Après **remise à niveau des terrains, conformément aux prescriptions du permis**, les travaux de **reconstitution agronomique** peuvent débuter. Lorsqu'il a été labouré et semé, le sol est alors cultivé avec des mélanges fourragers associant des légumineuses (luzernes, trèfles) à des graminées (fétuques, fléoles, dactyles) pendant plusieurs années. Et ce afin de reconstituer son stock de matière organique et d'en améliorer la structure. D'autres matières organiques (fumiers, compost) et engrais minéraux sont finalement apportés afin d'assurer une nutrition équilibrée des végétaux installés tout en protégeant les nappes souterraines d'éventuelles pollutions aux nitrates.

En fonction des années et de l'évolution de la qualité des terrains, différents types de **semis** sont réalisés (mélange de luzerne, ray-grass, maïs, froment,...). Tout en permettant la préservation de la qualité de la nappe aquifère sous-jacente, un **plan d'aménagement** est également défini en fonction des carences observées. Tout ce travail permet de **reconstituer** une texture, une porosité, une microfaune et une microflore adaptées à la mise en culture ultérieure. Au terme de ces années,

diverses cultures sont implantées telles le froment, l'escourgeon, le maïs fourrage et plus récemment la betterave sucrière.

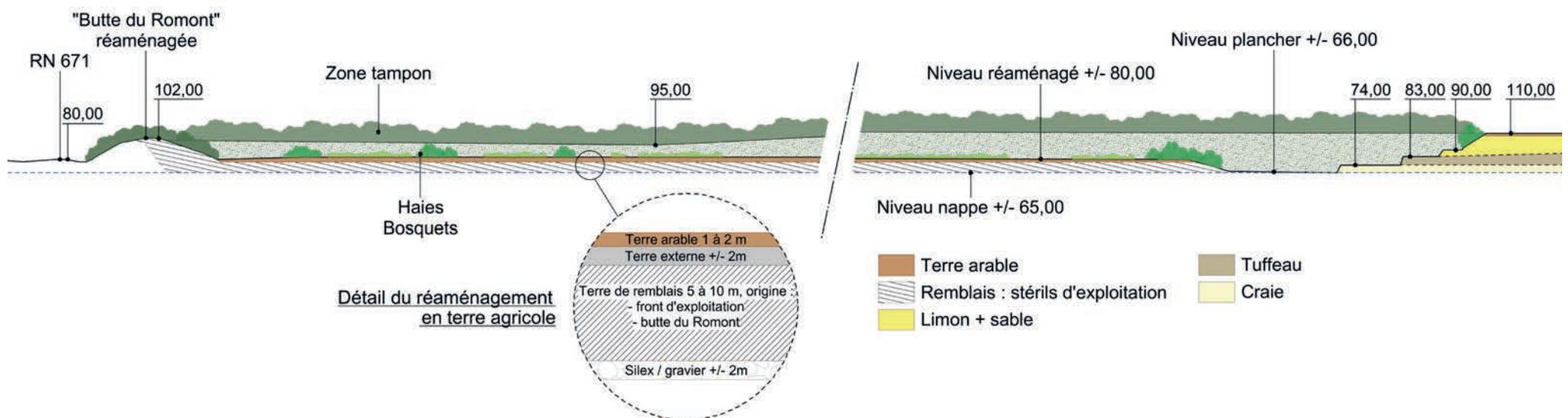
Durant toute la période du réaménagement, l'objectif est de recomposer un matériau de surface dont les caractéristiques permettent un **usage agricole générant à terme des niveaux de rendement acceptable ou similaire à l'activité agricole de la région**. Cette restauration des sols implique notamment un drai-

nage suffisant des eaux de pluie, une teneur en humus suffisante sur la couche arable, une teneur suffisante en éléments minéraux pour permettre une croissance optimale des cultures, un pH proche de la neutralité, une absence de métaux lourds, une faible charge caillouteuse, une faible pente des parcelles ainsi qu'une activité biologique suffisante.

Pour garantir la qualité agronomique des terres réhabilitées,

l'usine de Lixhe se fait accompagner par le **CIPF**, le Centre indépendant de Promotion Fourragère. L'objectif poursuivi à travers cette collaboration vise à ce que ces parcelles réaménagées retrouvent, à l'échelle de plusieurs années, un potentiel de production comparable à celui des terres voisines du site.

Afin de valoriser le savoir-faire de chacun, certains **agriculteurs coopérants** sont associés à cette démarche.





LA BUTTE DU ROMONT

Dès le début de l'exploitation de la carrière, les stériles de découverture (limons, sables, graviers) du gisement calcaire ont été décapés et stockés au sud du site en vue d'une réutilisation ultérieure pour le réaménagement en zone agricole. Le plancher de carrière était alors trop étroit pour permettre à la fois l'extraction et le réaménagement agricole. Ce stock est communément appelé la Butte du Romont, une butte d'une superficie approximative de 27 hectares et de plus de 30 mètres de dénivelé.

Le permis autorisant la phase I de l'exploitation de la carrière prévoyait l'arasement de cette butte lors du réaménagement de la zone d'extraction afin de réutiliser les terres de découverture en remblais et d'obtenir des surfaces planes à destination agricole. Suite à la fin des activités de la phase I, le réaménagement de la zone et l'arasement de la butte ont effectivement démarré.

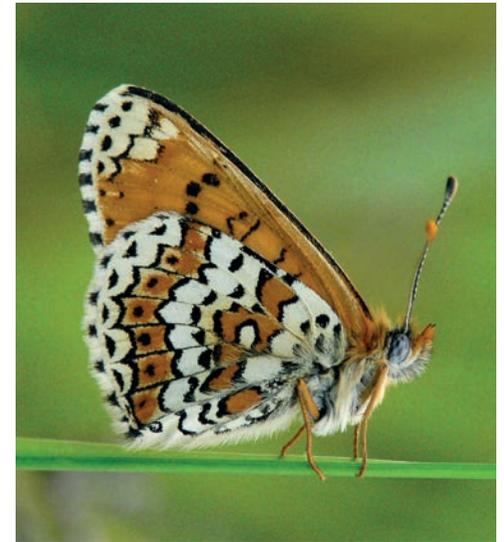
Cependant, au fil des années, la butte a été spontanément recolonisée et est devenue un habitat naturel favorable au développement d'espèces protégées.

Ces six espèces protégées y ont été recensées :

- le crapaud calamite (*Bufo calamita*) ;
- l'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) ;
- le damier du plantain (*Melitaea cinxia*) ;
- le criquet à ailes bleues (*Oedipoda coerulescens*) ;
- l'andrène très agile (*Andrena agilissima*) ;
- l'anthidie ponctuée (*Anthidium punctatum*).

En conséquence, et à la demande du DNF (Département de la Nature et des Forêts), la partie subsistante de la butte n'ayant pas encore été arasée (environ 7 ha) doit être maintenue en la transformant en zone de prairies maigres et prairies calcaires favorables au développement de la biodiversité typique de la Montagne Saint-Pierre. Et ce en vue de préserver les six espèces protégées identifiées sur le site. Des zones de transition écologique avec la butte seront mises en place afin d'installer des zones humides, vergers et zones bocagères.

Pour garantir la stabilité à long terme de la butte, celle-ci sera légèrement reprofilée et des terres de remblais viendront stabiliser son pied. Le volume de terres a été réduit au minimum en créant un profil plus vallonné que celui prévu initialement. Les remblais nécessaires proviendront des déblais de terres excavés pour former les coteaux au nord-est de la carrière.



PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT SUR LA PHASE II DU ROMONT

Développement d'un coteau de cultures non emblavées, thermophiles, en culture bio minimisant les intrants, avec aménagements propices au Crapaud calamite tels que fossés en eau, cordons de pierriers ou murs de pierres sèches bordés de friches sur au moins 25m de large

Développement d'un réseau de mares semi-temporaires (profondeur inférieure à 30cm) propices au Crapaud calamite à raison d'au moins 1 are par ha de terres cultivées dans la plaine restant à aménager

Développement d'une zone agricole de 10ha avec contraintes agri-environnementales fortes, haies arborescentes à vocation agroforesterie, cultures biologiques, au moins 1/3 de prairies permanentes

Parties encore en élévation de la Butte maintenues en place moyennant la stabilisation de la sablière, terrassement de dessertes et aménagements à vocation de conservation de la nature

Conservation et développement d'un maximum de zones humides peu profondes, propices au développement du Crapaud calamite et de l'Alyte

Conservation d'un espace dénudé sur le sommet de la butte, site de nidification pour Alaudidés (Lulula arborea) et autour des points d'eau



- Périmètre Romont Phase I et II
- Limites phase III
- Emplacement du nouveau captage
- Périmètre du coteau et du fossé à créer
- Périmètre initial de la butte du Romont
- Batiments et infrastructures
- Fronts d'exploitation et plancher de carrière
- Périmètre Romont Phase I et II
- Plan d'eau permanent à relief et profondeur variable
- Parcelle avec strate buissonnante-arbres isolés-têtards
- Haies vives projetées
- Prairie humide de fauche avec zone humide permanente
- Réseau de pistes futures butte
- Boissements clairs thermophiles
- Boissements à caractère naturels (semis naturels et plantations)
- Boulaies Saulaies humides projetées
- Friches maigre sur sables et limons projetées
- Friches calcicoles projetée
- Cultures réaménagées fin Phase II
- Culture thermophile non emblavée
- Friche maigre plaine agricole
- Mares et zones humides plaine agricole
- Prairies maigres de fauche hors butte
- Friche calcicole hors butte
- Boissements de pentes SGIB
- Strates buissonnantes-trognes-arbres isolés
- Falaises
- Friches sablo-limoneuses hors butte 2022

Inscription de la gestion des friches du SGIB dans la demande de révision du permis de 2004, avec ajout de 4ha supplémentaires de friches et bois thermophiles

ÉTAT D'AVANCEMENT DU RÉAMÉNAGEMENT

Fin 2021, les travaux de réaménagement déjà réalisés ont permis la reconstitution d'une surface d'approximativement 62 hectares dont 7,5 hectares ont été remis en location à des fins agricoles.

À terme, après les deux premières phases d'exploitation de la carrière, 159 hectares seront rendus à l'agriculture, soit 70,6 % de l'emprise initiale de la carrière, le reste de la superficie étant dédié aux installations techniques, aux pistes et aux zones tampons ceinturant l'entièreté du site (sauf dans la direction d'avancée des fronts d'exploitation - front nord).



“

« Le réaménagement de la carrière du Romont grâce à la valorisation des terres excavées en Wallonie, tracées et certifiées par l'ASBL Walterre, offre une solution durable non seulement à l'industriel mais également à la communauté de manière générale. Cette valorisation des terres s'inscrit parfaitement dans le principe d'économie circulaire que la Région wallonne veut promouvoir afin de gérer les ressources de manière responsable. »

**Isabelle Laurent,
Directrice Générale de l'ASBL Walterre**

LA BIODIVERSITÉ EN CARRIÈRE

Les carrières sont parfois perçues à tort comme des milieux sans vie, dénaturés, sur lesquels plusieurs décennies de lente colonisation seront nécessaires à la nature pour reprendre ses droits. En réalité, les carrières offrent des **conditions de vie proches de milieux naturels** aujourd'hui disparus ou fortement raréfiés.



Les variations de types de roches, d'humidité, de nature de sol, d'exposition de pente et d'insolation typiques aux sites carriers en font des lieux propices à des organismes très exigeants en termes de qualité de milieu. Ces caractéristiques ont fait des carrières les derniers bastions d'espèces devenues aujourd'hui rarissimes.

C'est le cas notamment des Hironnelles de rivage, des Crapauds calamites ou accoucheurs et de papillons remarquables. Souvent, on y trouve aussi une végétation caractéristique des pelouses calcaires telles que les Orchidées.

UNE BIODIVERSITÉ EN CROISSANCE CONTINUE

Des études menées au cours des dernières décennies, avec le concours de nombreux experts en environnement et biodiversité, ont prouvé de façon convaincante que la fréquence des espèces observées en carrières est souvent comparable, voire supérieure, à celle des habitats environnants. Contrairement aux paysages aménagés et entretenus par l'homme, les carrières offrent une combinaison de milieux souvent extrêmement différents donnant lieu à une grande variété structurelle, indispensable à l'établissement de nombreuses espèces végétales et animales.

Les carrières, même en activité, jouent donc un rôle prépondérant dans le maintien mais surtout dans le développement de la biodiversité.

Ainsi, la carrière du Romont abrite de nombreuses espèces et divers milieux de grand intérêt biologique.

Ont été recensées sur le site du Romont :

- au moins 148 espèces végétales dont 10 espèces protégées et 5 espèces liste rouge ;
- 113 espèces animales dont 44 espèces protégées et 13 espèces inscrites sur liste rouge dans les principaux groupes étudiés.







NOS ACTIONS DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Pour Heidelberg Materials, la gestion responsable des réserves de gisement qui lui sont confiées est prioritaire. Cela se traduit notamment par le respect de la biodiversité. Pour ce faire, de nombreuses collaborations scientifiques et des actions concrètes sont mises en place depuis plus de 15 ans. Afin de maintenir et développer leur potentiel écologique au mieux, les sites d'extraction d'Heidelberg Materials font l'objet de mesures de gestion et de restauration menées de manière professionnelle. Et ce dans le but de promouvoir les milieux les plus riches en espèces rares et éviter leur disparition ou leur colonisation par des espèces indésirables, les invasives en particulier.

En 2006, la cimenterie de Lixhe a réalisé sa première **cartographie** des habitats et des espèces animales et végétales présentes dans ses carrières.

- Des **plans de gestion** de la biodiversité, développés en collaboration avec un conseiller en environnement indépendant, sont mis en œuvre de manière

parallèle et dynamique en lien avec les plans d'extraction. Conçus pour optimiser les conditions biologiques sur les zones réhabilitées, mais également sur les chantiers d'extraction, ils sont régulièrement mis à jour.

- Les travailleurs de Lixhe sont régulièrement **formés**. Ils apprennent à identifier les espèces, à respecter les périodes de reproduction et de nidification et à adapter leur travail en vue de protéger la faune et la flore.
- Des **partenariats** avec des organisations de protection de la nature sont établis. Le site collabore notamment avec **Natagora**, une organisation de protection de la nature et avec l'**Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique** qui réalise, essentiellement via son réseau de collaborateurs-bagueurs certifiés, un monitoring ornithologique à long terme.
- Des **aménagements** dans et autour de la carrière sont réalisés de manière ponctuelle : plantation de 5 km de haies (action inscrite dans le programme « Yes ! we plant » de la Région wallonne et pour

laquelle des subsides ont été octroyés à la cimenterie de Lixhe), semis de bandes fleuries, développement de bandes refuges ou non récoltées pour protéger certaines espèces, alignements d'arbres têtards en bordure des voiries.

- Les différents milieux rencontrés dans la carrière sont **entretenus** pour assurer leur caractère exceptionnel ou leur rareté à l'échelle régionale.
- Depuis plusieurs années, un partenariat a été établi avec l'association **Education Environnement** qui forme des guides spécialisés dans le milieu carriériste et qui accompagnent le public dans la découverte de nos sites exceptionnels, notamment sur les **sentiers nature** créés dans les carrières de Loën et du Romont.
- Depuis 2012, les carrières de Lixhe prennent part à chaque édition du concours **Quarry Life Award**, organisé par le Groupe Heidelberg Materials. Ce concours vise à sensibiliser à la conservation de la biodiversité dans les sites carriéristes et à partager et développer de nouvelles bonnes pratiques.



**DES
PARTENARIATS
POUR UNE
GESTION
RESPONSABLE
DE LA CARRIERE**



“

La biodiversité qui s'est développée depuis des années au sein de la carrière du Romont est le résultats des mesures prises par la Direction qui encourage les initiatives des experts, des travailleurs et des partenaires locaux.





ROBINWOOD OU LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS LOCAUX POUR LA GESTION DES INVASIVES

Arbre pionnier et colonisateur, le robinier est une légumineuse qui enrichit les sols en y fixant de l'azote par ses racines, ce qui lui permet de s'installer sur des sols pauvres ou dégradés. Il bénéficie d'une croissance rapide et d'une grande capacité d'adaptation. En colonisation des espaces ouverts, il possède une tendance à former des forêts monospécifiques au détriment de la plupart des espèces indigènes et favorise l'apparition d'orties et de ronces.

Pour des raisons de conservation de la nature, de paysage et de sécurité, la cimenterie de Lixhe gère donc sa prolifération afin d'améliorer l'intérêt écologique de ses boisements.

Comme son bois est très apprécié en menuiserie extérieure et de par sa durabilité supérieure à nos essences et comparable aux meilleurs bois tropicaux, les robiniers sont coupés dans le cadre du plan forestier de la zone. Les arbres prélevés sur le site du Romont sont alors mis à disposition des

partenaires du cimentier dans le projet Robinwood, lauréat de l'appel à projets Déchets-ressources 2022 proposé par la Région wallonne dans le cadre de son plan de relance de l'économie circulaire en Wallonie (Circular Wallonia).

Partenaire d'acteurs locaux tels que la menuiserie écologique Respectable, Les Hautes Ardennes, une entreprise de travail adapté et le centre d'insertion socio-professionnelle Cynorhodon, la cimenterie de Lixhe est ainsi à l'origine d'une chaîne de valorisation d'une essence invasive et favorise l'approvisionnement, en circuit-court, du secteur local de la menuiserie extérieure.



“

« Notre partenariat avec la cimenterie de Lixhe nous permet de recycler le bois du robinier qui, sans cette collaboration, serait détruit. Cette valorisation innovante d'une espèce invasive privilégie le circuit-court puisqu'elle est un vecteur alimentant des acteurs locaux. En outre, elle s'intègre pleinement dans plan 'Déchets-ressources' de la Région wallonne. »

**Adrien Meirlaen,
fondateur du projet Robinwood**



UNE EXTRACTION PERMETTANT DE METTRE À JOUR DES DÉCOUVERTES PALÉONTOLOGIQUES

La carrière du Romont est très importante d'un point de vue paléontologique. C'est le seul affleurement de la région Belgo-Néerlandaise où le Maastrichtien, dernier étage du Crétacé (il y a 66,0 à 72,1 millions d'années), est encore accessible. Les paléontologues professionnels et les chercheurs citoyens profitent avec gratitude des possibilités offertes par Heidelberg Materials pour chercher, préparer et étudier les fossiles.

Au fil des années, plusieurs découvertes extraordinaires se sont avérées inestimables pour la science. Les découvertes récentes les plus notables sont deux crânes d'oiseaux. Le premier, *Janavis finalidens* (Benito et al., 2022), a encore des dents dans la bouche comme ses ancêtres dinosaures théropodes. C'est le dernier représentant des oiseaux non-modernes au monde.

Le deuxième, *Asteriornis maastrichtensis* (Field et al., 2020), par contre est la première représentante des oiseaux modernes (Neornithes). Le fossile date de 66,8 à 67,2 millions d'années et prouve que l'évolution des oiseaux était bien en cours, même avant l'impact de la comète qui a annoncé la fin des dinosaures. Il n'est pas surprenant que la découverte de ces deux trouvailles extraordinaires ait été publiée dans la revue de référence « Nature » !

Une autre particularité de la carrière du Romont est qu'on y trouve non seulement de nombreux fossiles marins, mais occasionnellement aussi des plantes terrestres. De plus, la carrière est surtout connue pour deux fossiles que l'on ne trouve qu'ici : des spécimens entièrement intacts de l'oursin *Hemipneustes striatoradiatus* (Leske, 1778) et une apparence particulière en forme recourbée de l'huître *Acutostrea uncinella* (Coquard, 1869). Dans la paroi de plus de 50 mètres de haut, ce dernier ne se trouve seulement qu'en une fine couche de quelques centimètres, à la base du Craie de Nekum !

Mais ce sont pas toujours des fossiles uniques ou extraordinaires. La carrière du Romont met régulièrement à jour des fossiles de gastropodes, des bivalves, des brachiopodes, des céphalopodes (principalement des bélemnites, les ammonites sont plus rares), des foraminifères (unicellulaires), des dents de requins, des restes de poissons, des pinces de homards, des carapaces de crabes, des Bryozoaires, des vers tubicoles, des coraux, des dentales, des oursins, des herbes marines et même des cônes de conifères terrestres. Plus rares sont les trouvailles de bois flotté qui a souvent été colonisé par les organismes térébrants et les Anatifes, mais aussi connus sont les ophiures, les restes d'os de tortues de mer ou les vertèbres et les dents des puissants mosasaures. Ensemble, les fossiles donnent l'aperçu d'un écosystème riche situé dans une mer tropique peu profonde où le continent n'était pas trop loin.

Vous voulez mieux connaître les fossiles ? Ceux de la carrière du Romont se trouvent dans différents musées régionaux et internationaux.

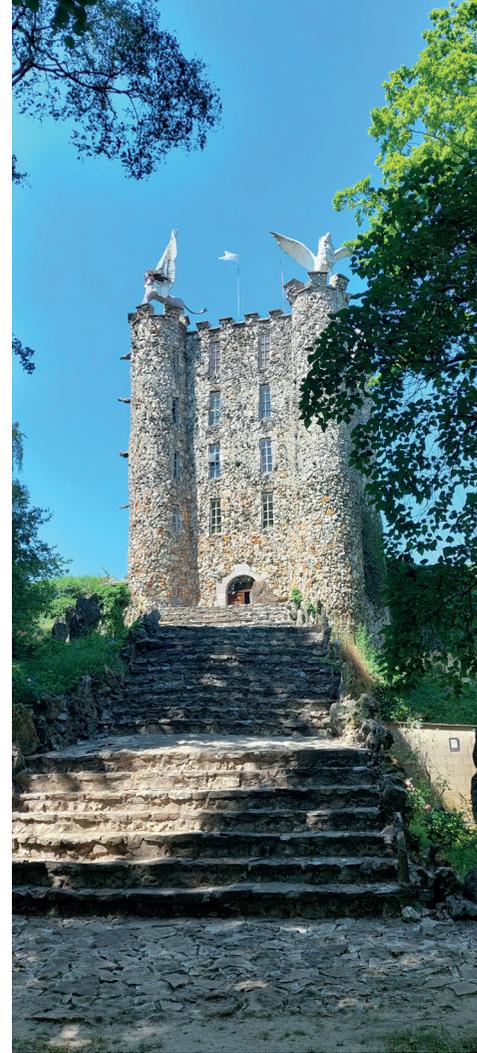
Vous voulez chercher vous-même des fossiles ? Cela peut se faire sous surveillance, de manière sûre et responsable en tant que membre de l'asbl « Belgische Vereniging voor Paleontologie - Société Belge de Paléontologie » (<https://paleontologie.be>).

**INTERREG :
UNE OPPORTUNITÉ DE
PROMOUVOIR L'ÉCO-TOURISME
EN CARRIÈRE**

Programme visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes, Interreg favorise la mise en place de solutions communes dans les domaines du développement territorial, économique et environnemental. Il est financé par le FEDER, l'un des fonds structurels et d'investissement de l'Union européenne.

En manifestant son intérêt à prendre part au projet Parc Frontalier Geer & Meuse proposé par Interreg, Heidelberg Materials inscrit ses carrières du Romont et de Loën dans le tissu écotouristique local. Création de points de vue sur les carrières et de sentiers nature, organisation de visites guidées de la faune et de la flore uniques, développement d'opportunités pour l'étude de la géologie et de la paléontologie sont notamment les actions mises en place dans ce cadre.

Ainsi, Heidelberg Materials participe, en outre, à la création de connexions écologiques entre les carrières et les zones naturelles. Cette ceinture verte renforce la riche biodiversité déjà présente dans la région et contribue grandement à la dispersion des espèces et au renforcement des populations.





AIGS : UN PARTENARIAT À VOCATION PÉDAGOGIQUE ET CULTURELLE

En novembre 2023, Heidelberg Materials a signé une charte avec l'AIGS (Association Interrégionale de Guidance et de Santé), une association qui harmonise les différences sociales dans la perspective de construire une Europe égalitaire et solidaire.

Elle regroupe des asbl sur une vingtaine de communes de la Province de Liège rassemblant ainsi près de 700 travailleurs.

Via ce partenariat, et dans un but pédagogique et culturel, l'usine de Lixhe s'engage à :

- rendre les sentiers et chemins existants sur le site accessibles ;
- réaliser des espaces d'accueil, d'observation et de découverte à caractère écologique ;
- rendre les mesures de protection nécessaires afin de garantir la sécurité des visiteurs.

En contrepartie, l'AIGS définira les programmes à destination des différents publics, les écoles notamment, et encadrera les visites culturelles avec le soutien de guides spécialisés.

Dans ce cadre un sentier nature a été réalisé sur le site de grand intérêt biologique (SIGB) sur le flan est du Romont avec le support de l'association Education-Environnement.

“

« L'industrie participe à la richesse et à la qualité de vie d'une région, elle bénéficie à la santé mentale de ses habitants. Dans son projet de réhabilitation du biotope du Romont, la cimenterie de Lixhe en est un bel exemple écologique. Ce projet de réserve naturelle offre un terrain de qualité pour les participants à nos activités sociales, pédagogiques et socio-culturelles. Un exemple réussi de cohabitation durable. »

Marc Garcet, Secrétaire Général AIGS (Association Interrégionale de Guidance et de Santé)



**CARTOGRAPHIE
DES MILIEUX
RENCONTRÉS
SUR LE SITE DU
ROMONT**

Divers espaces dont les caractéristiques sont très différentes se côtoient au sein de la carrière. Ces habitats ont pour conséquence de créer des conditions tout à fait particulières et uniques pour la faune sauvage. Si autrefois il y avait de grands fleuves qui traversaient nos villes avec de larges litoraux, aujourd'hui, ces fleuves sont canalisés et entourés de zones d'habitat. Les milieux analogues temporaires créés par l'activité évoluent au fur et à mesure de l'avancée des fronts d'exploitation. De même, la restauration des terres dans un but d'exploitation agricole extensive par la création des bocages incite au développement de faune et flore nouvelles.



LES ZONES TAMPONS

Des bandes tampons de **30 mètres de large** sont mises en place de part et d'autre du gisement. Elles couvrent aujourd'hui une surface totale d'environ 10 hectares.

Une fois les terrains expropriés, elles sont plantées de manière à précéder au maximum l'avancée de l'exploitation. Ces plantations, en cours de maturation, seront entretenues afin de se densifier et créer un **écran de verdure** propice pour amoindrir les effets possibles de l'exploitation : bruit, poussières et impact paysager. Elles ne comportent que des **essences régionales** à l'exception d'une bande de résineux aménagée à la demande des riverains pour assurer l'opacité permanente du couvert. Celles-ci favorisent le développement de la biodiversité et contribuent au maillage écologique local en présentant un continuum au milieu boisé déjà existant.

L'objectif de la gestion des abords du site est de promouvoir une **mosaïque de milieux** : friches ouvertes, boisements à caractère naturel, falaises et éléments divers à caractère bocager typique (verger, haies, arbres isolés, arbres têtards, tas de bois,...). L'entretien des milieux ouverts et des éléments de bocage est une priorité étant donné leur caractère assez exceptionnel (falaises, fronts d'exploitation meubles,...), leur rareté à l'échelle régionale (pelouses sur sols calcaires et sols sablonneux pauvres, arbres têtards, vergers hautes tiges,...) mais également leur sensibilité vis-à-vis de la recolonisation forestière et leur richesse biologique incontestable (Orchidées, Abeilles solitaires, avifaune des milieux ouverts, etc.).

“

« La mise en place d'importantes zones dédiées à la nature, sur ce site carriériste qui occupe une place particulière sur les contreforts de la Montagne Saint-Pierre, à proximité de nombreuses réserves naturelles, renforce la biodiversité de toute la région. Il s'agit maintenant d'un maillon essentiel à la circulation et à l'installation de nombreuses espèces devenues rares. »

Rudi Vanherck, Natagora, responsable réserves naturelles région liégeoise





LES FRICHES HERBACÉES ET PRAIRIES MAIGRES

Les friches et prairies maigres de la carrière, bien qu'assez récentes, présentent plusieurs espèces typiques de rochers, pelouses et lisières claires sur calcaire et/ou sur sable et limon. Plusieurs de ces espèces sont protégées et/ou rares. Ces milieux ouverts ou semi-ouverts constituent l'un des **éléments naturels** les plus intéressants et les plus **caractéristiques de la région** : ils sont, en effet, représentatifs des milieux sensibles de la plupart des réserves naturelles de la région de la Montagne Saint-Pierre.

Cette diversité d'endroits bien exposés et de lieux plus ombragés regorgent de **nombreuses espèces** animales et végétales caractéristiques. On y trouve notamment plusieurs espèces d'orchidées, des plantes rares telles que le Chardon penché ou l'Erythrée petite centauree (espèce protégée) ou des plantes en voie de disparition en Région wallonne comme les fleurs du lotier corniculé ou la Langue de serpent.

D'un point de vue faunistique, ces milieux sont spécialement riches en abeilles sauvages. De nombreux papillons parcourent également la zone et s'y reproduisent. Tandis que plusieurs espèces d'oiseaux raréfiés apprécient cette **diversité d'habitats** riches en insectes et en graines et y trouvent des lieux de nidification favorables, d'autres espèces sont présentes à l'un ou l'autre stade de leur vie. C'est le cas, entre autres, du Crapaud calamite, de nombreux amphibiens et de diverses libellules.



LE VERGER HAUTES-TIGES

Les vergers hautes-tiges sont des milieux **très favorables à la biodiversité** mais ont fortement régressés partout en Belgique, et dans la région liégeoise en particulier. Disposant d'un espace propice, la cimenterie de Lixhe a aménagé un premier verger dans les années 1980. Il est, depuis lors, entretenu afin de valoriser au maximum ses potentialités pour la biodiversité.

À côté des classiques pommiers dont on retrouve d'anciennes variétés comme la rainette étoilée, la radoux ou encore la belle fleur large mouche, grandissent également des cerisiers, pruniers et poiriers.

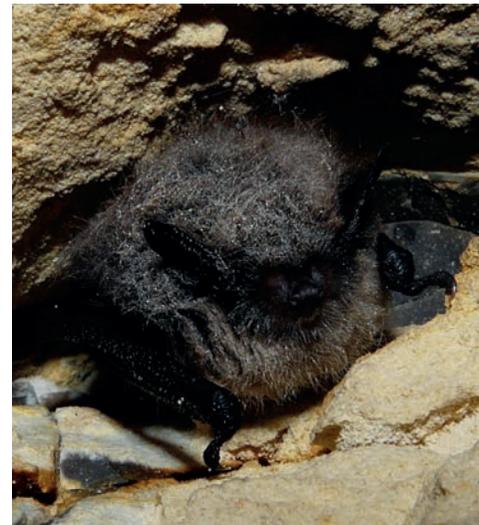
Les vergers de ce type abritent un ensemble d'**espèces caractéristiques** dont certaines sont devenues **très rares**. Les arbres les plus anciens offrent des cavités prisées par la chouette chevêche ou le rouge-queue à front blanc alors que la Cétoine dorée apprécie aussi ces milieux où elle trouve des cavités emplies de terreaux de bois dans lesquelles elle pond ses œufs. Les chauves-souris parcourent volontiers ces milieux en tant que territoire de chasse vu la quantité d'insectes qu'offre cette **diversité d'arbres à fleurs et à fruits**.





LE SITE DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE

En collaboration avec le site de Lixhe, le **Service Public de Wallonie** a inscrit une zone d'une trentaine d'hectares située sur le flanc sud-est de la carrière en **site de grand intérêt biologique**. Cette zone est en cours de restauration écologique et est d'ores et déjà entièrement **dévolue à la nature**. Ces terrains modifiés regroupent une **mosaïque** de végétations spontanées et de plantations feuillues. Les secteurs ouverts comportent d'intéressantes friches et pelouses sèches riches en plantes calcicoles (Orchidées). Sur le plan faunistique, le site abrite une importante population de crapauds calamites (*Bufo calamita*) et plusieurs espèces de papillons diurnes et d'abeilles solitaires rares et protégées. Des carrières souterraines à proximité du SGIB sont des lieux fréquentés par les chauves-souris.



LES MILIEUX PIONNIERS

En parallèle de l'avancée des fronts d'extraction, des **milieux temporaires** se créent. Ces zones et espèces pionnières s'installent rapidement et se déplacent au gré de l'exploitation.

Le **plancher de la carrière** et ses mares sont particulièrement intéressants pour leurs similitudes avec le lit majeur des grandes rivières, aujourd'hui canalisées dans notre pays. Cette grande plaine partiellement inondée par les eaux de ruissellement, plus ou moins sèche suivant les mois de l'année, abrite une riche faune, dont plusieurs espèces très exigeantes et donc très rares.

Les **mares** peu profondes se formant çà et là sont abondamment colonisées, lors de la bonne saison, par le Crapaud calamite, une espèce protégée qui ne se reproduit que dans ce genre d'endroits. Elles abritent également plusieurs libellules dont une très rare : l'Agrion nain.

Une végétation aquatique assez riche peut même parfois avoir le temps de s'installer, notamment des algues de la famille des Characés.

Plusieurs espèces d'**oiseaux** inféodées à ces habitats sont également présentes sur le plancher et les friches planes proches : le rare Petit Gravelot, deux espèces de bergeronnettes et le vanneau huppé.

De nombreuses autres espèces y sont également de passage, notamment lors des **migrations**, et profitent de ces habitats particuliers, devenus rares. C'est particulièrement le cas des limicoles dont le Bécasseau variable ou le Chevalier guignette.









LA GESTION DES PLANTES INVASIVES

On appelle plantes invasives, toutes les plantes introduites d'origine exotique et qui peuvent engendrer des nuisances environnementales car elles se substituent notamment aux espèces locales. Elles représentent donc une menace pour la biodiversité.

Ces plantes peuvent avoir été introduites de façon accidentelle ou volontaire, notamment par l'horticulture ornementale ou de production. Ces espèces ont un fort pouvoir de colonisation par croissance végétative ou reproduction par graines rapide.



“

« Face à ce type de plantes dont la caractéristique est généralement de se développer rapidement, le risque est qu'elles ne laissent plus la place aux plantes de nos régions. Elles sont donc une menace pour la biodiversité. Il est donc important de trouver un juste équilibre entre le développement naturel et maîtrisé de ce type d'espèces. »

Denis Colart

BERCE DU CAUCASE

- Plante en rosettes étalées, de petite taille la première année qui peut atteindre plus de 3 mètres de haut dès la seconde année ;
- Feuilles très découpées à longs pétioles charnus, ombelles de fleurs jaunes verdâtres ;
- Originaire d'Asie ;
- Introduite comme plante d'ornement ;
- Pouvoir de dispersion élevé ;
- Sève provoquant de graves brûlures après exposition au soleil (agent photo-sensibilisant) : évitez tout contact avec la peau. Lavez abondamment la peau en cas de contact et évitez d'exposer les surfaces atteintes au soleil pendant quelques jours.

RENOUÉE DU JAPON

- Grandes plantes pouvant atteindre plus de 2 mètres ;
- Feuilles grossièrement triangulaires, presque en forme de cœur ;
- Tiges ressemblant à des bambous ;
- Fleurs blanches, en épis, et visibles en fin d'été et en automne ;
- Monopolise durablement l'espace, pouvoir de dispersion élevé. Pouvoir de régénération extrêmement élevé.



SÉNEÇON DU CAP

- Plante ressemblant à une lavande de petite taille la première année qui peut former de petits buissons de quelques centimètres à près d'1m de diamètre ;
- Feuilles très étroites et tronc semblable à du bois ;
- Fleurs de petite taille, semblables à des pâquerettes entièrement jaunes ;
- Pouvoir de dispersion très élevé, toxique pour le bétail, concurrence les végétations de grand intérêt rencontrées sur les friches ouvertes.

VERGE D'OR DU CANADA

- Plante vivace de la famille des astéracées ;
- Originaire d'Amérique du Nord ;
- Introduite comme plante d'ornement ;
- Peut être consommée en infusion dans les cas de rhumes, gripes et bronchites.

L'ARBRE À PAPILLONS

- Buisson à feuilles grisâtres, portant des grappes de fleurs mauves en été (parfois bleues ou blanches, claires ou sombres) ;
- Originaire d'Extrême-Orient et de Chine ;
- Espace monopolisé, faisant disparaître la faune (les papillons qu'ils sont sensés favoriser, par exemple), toxique pour le bétail ;
- Pouvoir de dispersion très élevé (plusieurs millions de graines par plant).

QUI SOMMES NOUS ?





LA CIMENTERIE DE LIXHE, UN ACTEUR INDISPENSABLE

En termes de capacité de production, de nombre d'emplois et de superficie, le site de Lixhe est le centre de production le plus important de l'entité Benelux du Groupe Heidelberg Materials.

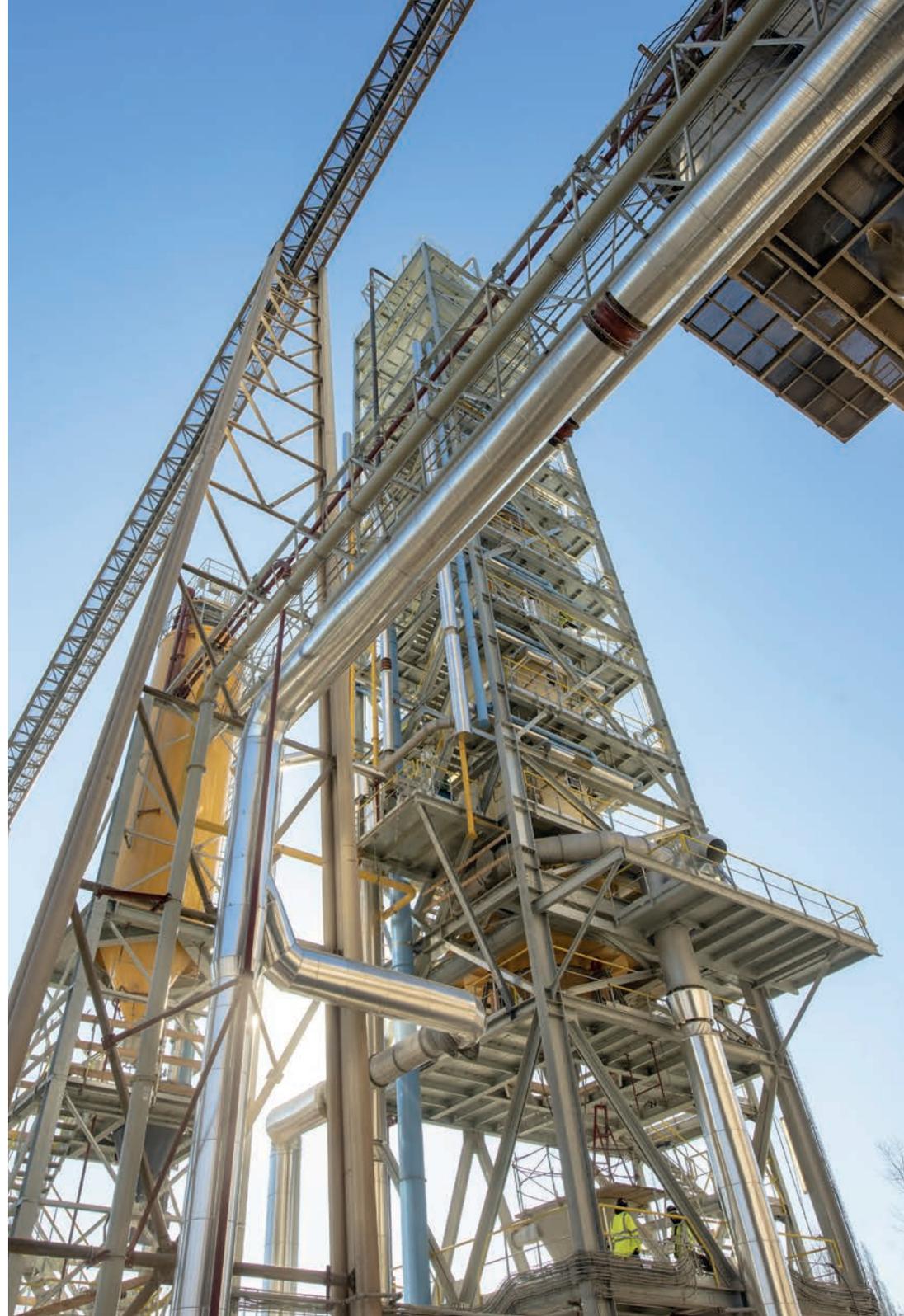
La poursuite de l'exploitation de la carrière du Romont conditionne la survie de la cimenterie. Si la demande conjointe de modification de plan de secteur et de permis unique pour la phase 3 ne devait pas aboutir, ce n'est pas uniquement l'usine de Lixhe qui serait en péril, mais l'avenir d'Heidelberg Materials Benelux dans son ensemble.

Lors du Conseil d'Entreprise du 9 juin 2022, l'importance stratégique du site de Lixhe et la nécessité d'obtenir le permis pour la poursuite de l'exploitation de la carrière du Romont ont été soulignées par **Christoph Streicher**, Directeur Général d'Heidelberg Materials Benelux.

“

« La cimenterie de Lixhe est un acteur indispensable pour répondre aux besoins constants du marché. Notre outil contribue à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone du secteur cimentier mondial. Notre politique est de contribuer au développement de la biodiversité dans nos carrières. »

Serge Montagne, Directeur



Le Groupe Heidelberg Materials est l'un des plus grands fabricants intégrés de matériaux et de solutions de construction au monde, avec des positions de leader sur les marchés du ciment, des granulats et du béton prêt à l'emploi. Le groupe est représenté dans plus de 50 pays et emploie plus de 51.000 personnes dans près de 3.000 sites.

Les activités principales du Groupe Heidelberg Materials englobent la production et la distribution de ciment, de granulats, de béton et d'asphalte. Le ciment et les granulats, les deux matières premières essentielles à la fabrication du béton, sont produits, notamment, à partir des matières premières issues des propres sites d'extraction de l'entreprise.

Cette stratégie d'intégration verticale est l'un des moteurs de croissance d'Heidelberg Materials. Il permet d'offrir aux clients une solution globale.

L'entité Benelux du Groupe Heidelberg Materials est leader du secteur des matériaux de construction en Belgique et aux Pays-Bas et première entreprise de construction intégrée dans le Benelux. En assurant la chaîne de production de l'extraction des matières premières à la livraison des produits finis, les entreprises du groupe fournissent à leurs clients des produits de qualité et durables.

CBR/HEIDLEBERGCEMENT DEVIENT L'ACTIVITÉ CIMENT D'HEIDELBERG MATERIALS EN BELGIQUE

Au cours des dernières années, l'entreprise a fortement évolué et a fourni d'importants efforts pour relever des défis tels que le changement climatique et la révolution digitale. Pour donner un visage à sa transformation, HeidelbergCement a décidé de lancer une nouvelle marque pour mutualiser les forces de ses entreprises de par le monde et se profiler en tant que pionnier sur la voie de la neutralité carbone. HeidelbergCement devient ainsi Heidelberg Materials, un groupe uni et fort.

En tant qu'entreprise, le groupe s'appuie sur une histoire longue de près de 150 ans dont le ciment a été et sera toujours l'une des pierres angulaires. Cependant, pour mener la transformation du secteur des matériaux de construction, le groupe développe son portefeuille, ses produits et ses services.

La nouvelle marque Heidelberg Materials englobe ainsi toutes les activités, efforts et ambitions de l'entreprise, tout en restant fidèle à son héritage.

L'ancrage local du groupe reste la garantie inchangée de sa qualité. Heidelberg Materials reste un partenaire local essentiel pour le développement de la Belgique et de ses régions, et pour les nombreuses entreprises wallonnes et flamandes qui y contribuent.

L'appartenance à un grand groupe international est aussi un atout qui amplifie l'impact positif de son ancrage local. Il permet de mutualiser les efforts en R&D et de combiner solutions techniques, circularité & capacités d'investissements pour pérenniser son activité et réduire encore davantage son impact environnemental.





Au nom de la direction d'Heidelberg Materials Lixhe, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui contribuent, chacune en fonction de leur expertise, à l'évolution de notre activité tant au niveau de son exploitation que de son ancrage local.

Leur contribution reflète l'intérêt qu'elles portent à l'entreprise, à son développement et sa volonté permanente d'évoluer dans le respect de l'environnement qui l'entoure.

Chacun a oeuvré, de près ou de loin, au réaménagement du Romont et au développement de sa biodiversité. C'est avec des équipes de femmes et d'hommes enthousiastes et compétents que l'on peut progresser sur la piste de l'amélioration continue.

Je salue plus particulièrement celles et ceux qui se sont mobilisés pour réaliser cette brochure « La carrière du Romont, un réaménagement unique en Belgique » qui met en lumière près de 50 ans d'exploitation d'un gisement au cœur d'une belle région, que l'on connaît et que l'on respecte.

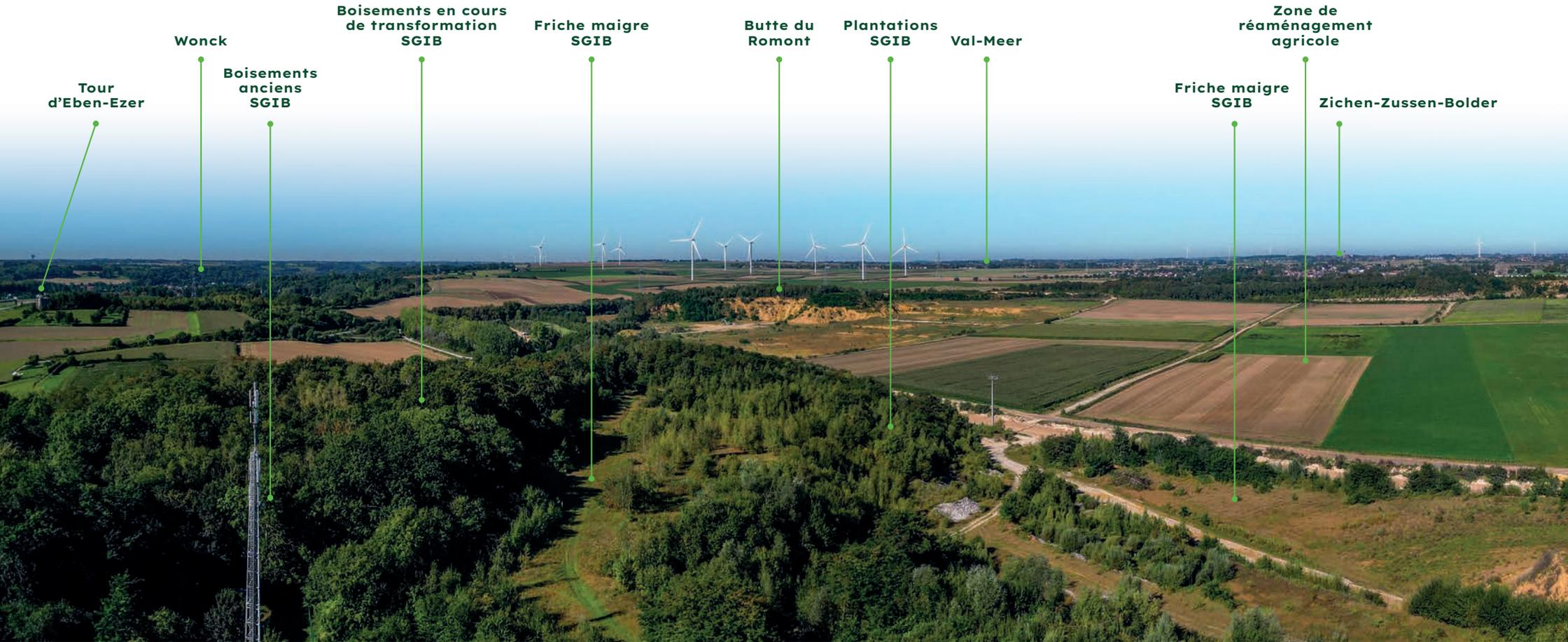
Denis Colart – Conseiller Biodiversité pour Heidelberg Materials, Rudi Vanherck – Natagora, Guy Foucart et Fabien Renard – CIPF Louvain-la-Neuve, le Professeur Gilles Colinet – ULiège Gembloux Agro-BioTech, les Professeurs Etienne Juvigné et Stéphane Pirson – ULiège Faculté de Géographie, Marc Garcet – AIGS, Isabelle Laurent – Directrice Générale de l'ASBL WALTERRE, Adrien Meirlaen – RobinWood, Bénédicte Robert – Peps Communication, Pierre-Yves Lenoir, Frédéric Deleuze – Heidelberg Materials Equipe de Lixhe, Philippe Delporte, Zoe Stubbe – Heidelberg Materials Département ESG, Sara Lemestre – Heidelberg Materials Département Communication.

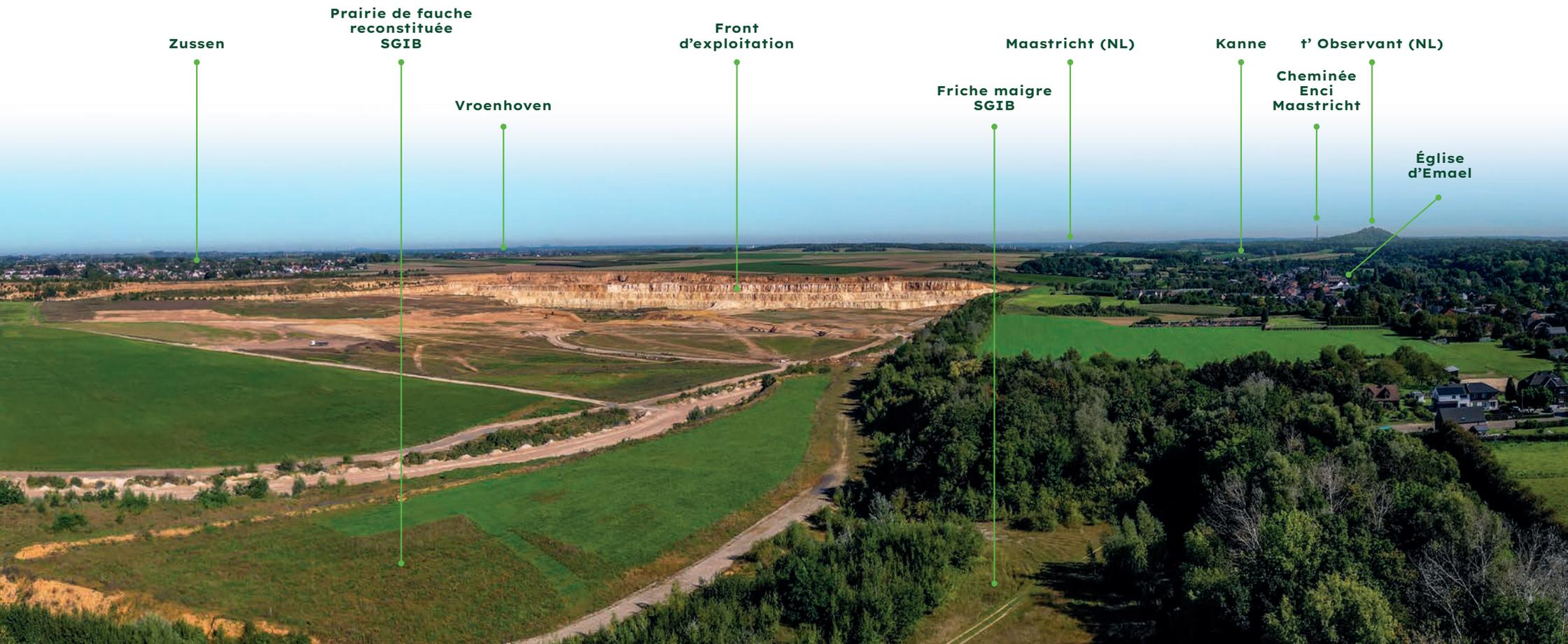
C'est un beau travail d'équipe qui a été réalisé !

Merci à vous tous.

Benoit Gastout

Directeur site usine de Lixhe
Novembre 2023





Nous tenons à remercier chaleureusement tous les partenaires qui nous accompagnent et nous conseillent dans cette belle aventure. Également tous les photographes qui ont pris ces clichés magnifiques de la carrière. Ils rendent ce recueil attractif et mettent en avant le travail réalisé par d'autres. Sans eux, les actions menées ne pourraient pas être autant sublimes. Nous pensons notamment à Denis Colart, Nathalie Veekmans, Sky 4D, Olivier Colinet, Pascal Hauteclair, Philippe Collard, Théo-Marc Bolland, Vizion, Frédéric Degrave, Pierre Pigeon, René Demoulin, Louis Crabeck, Damien Sevrin, Simon Schmitt et tous les généreux anonymes qui se reconnaîtront.



NOVEMBRE 2023
[heidelbergmaterials.com](https://www.heidelbergmaterials.com)



Heideberger Universität Rheinland-Pfalz Ludwig-Maximilians-Universität München November 2023